



RÉUNION CE DU 24 04 2014

Programmation moteur/jour Mois de Mai

C8/C9 = 35

C10/C11/C13 = 170

C16 = 8

TOTAL = 213

PR / CKD (Tous types)

Arbres à cames : 1863
Vilebrequin : 251
Culasses : 96
Blocs : 74
Bielles : 357

F N A

Blocs = 481
Bielles = 395
Culasses = 542
Vilebrequins = 438
Arbres à cames = 569

MOTEURS EXPÉDIÉS

Fin Mars : 3 681

DESTINATION DES MOTEURS EXPÉDIÉS EN MARS 2014

Amérique du Nord: 841
Amérique du Sud : 95
Europe : 2631
Australie : 10
Asie : 104

**TOTAL ANNUEL 2014 :
13 586 (fin avril)**

**Une force
à vos côtés**

INFORMATIONS DIRECTION

Effectifs intérimaires :

A la mi-mai, l'effectif total représentera 232 salariés intérimaires.

VSD Usinage :

En plus des 15 salariés, le VSD sera renforcé de 37 salariés FPT qui débiteront le week-end du 2 mai 2014.

VSD/SD Maintenance :

A partir de la semaine 18 (28 avril), le VSD maintenance sera renforcé de 5 salariés et le SD sera également renforcé de 5 salariés.

A partir de la semaine 19 ou 20, 1 salarié sera en nuit fixe maintenance montage.

Montage C8/C9 :

13 salariés du C8/C9 seront mutés au C10/C13.

Montage C10/C13 :

A compter de la semaine 19 (5 mai), 124 salariés FPT et intérimaires seront en nuit fixe.

Coût transports spéciaux :

Pour le mois d'avril le coût des transports spéciaux s'élève à 11 224 €uros (Objectif 16 260 €uros/mois).

Visites et audits :

28 au 30 avril : WCM extension (vérification)
30 avril : Réunion avec M. ALFARANO
5 et 6 mai : Visite de directeurs de CNH
4 et 5 juin : Management meeting avec M. BARTOLI
16 au 18 juin : Pré audit WCM Gold (Audit prévu en novembre)
Semaine 26 (23 juin) : Audit 5001, 18001 et 14001
Semaine 27 (30 juin) : Audit interne TS 16 949
13 au 14 octobre : Audit certification ISO TS

Service Ressources Humaines :

Suite au départ de M.CELANTE Andréa (Relation des Ressources Humaines avec Turin) celui-ci sera remplacé dans ses fonctions, à compter du 1er mai, par Mme PRAVETTONI Valéria.

Pont de Gilly-sur-loire :

Il est prévu des travaux sur le pont de Gilly-sur-Loire les 5 et 6 mai (éventuellement le 7 mai) sans aucune incidence concernant les horaires de ramassages.

Questions CGT

PRODUCTION TRIMESTRIELLE :

Quelle sera la production pour le prochain trimestre ?

Rép. Direction : « Mai : 3 696, juin : 4772, juillet : 3851. Le volume total sur les 7 premiers mois correspondra à 25 905 moteurs. »

MINI-LIGNE HELLER DES BLOCS ET CULASSES :

Pour quels motifs les mini-lignes Heller des blocs et des culasses ont été arrêtées ?

Rép. Direction : « Les cadences de mars pouvaient être absorbées par les lignes principales. »

PROTECTIONS AUDITIVES MOULÉES :

Avez-vous réalisé l'étude sur les protections auditives moulées et quelles démarches allez-vous entreprendre ?

Rép. Direction : « Nous avons réalisé l'étude, le coût représenterait 85,5 Euros par salarié donc nous ne mettrons pas à disposition de protections auditives moulées. »

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES :

Combien de salariés ont débloqué la participation aux bénéfices ?

Rép. Direction : « Nous avons, aucun, regard sur les opérations individuelles. La direction ne souhaite pas avoir des retours sur ce type d'information car c'est de l'ordre de la vie privée des collaborateurs. »

JOB POSTING :

Pouvez-vous nous communiquer le bilan concernant les divers affichages sur les job posting ?

Rép. Direction : « 2 postes de travail étaient à pourvoir. Pour le poste de responsable maintenance montage, nous avons reçu 7 candidatures et 5 salariés ont été retenus. Ce poste a été finalement attribué à M. Mickael THEVENIAU. Pour le poste d'opérateur qualité laboratoire, nous avons reçu 7 candidatures et 3 salariés ont été retenus. Ce poste a été finalement attribué à M. Benjamin FRANCO. »

WCM :

Combien de salariés ont effectué les différentes formations WCM (Sécurité, qualité, 5S, Kaizen, etc...) ?

Rép. Direction : « Nous ferons une présentation lors de la réunion du Comité d'Etablissement de juin. »

CARTÉRISATION MACHINES :

Pour quels motifs des interventions de « cartérisation » ont été effectuées ?

Rép. Direction : « Pour pallier aux sources de salissures et afin d'éviter des pannes. Cette initiative rentre dans le cadre du WCM. »

Quelle société effectue ces travaux ?

Rép. Direction : « Suite à un manque d'effectif nous avons fait appel à 8 intérimaires (5 à l'usinage et 3 au montage). »

SOCIÉTÉ PATOUILLET :

Percevez-vous une redevance de la société Patouillet ? Si oui, combien ?

Rép. Direction : « Non. »

AFFICHAGES DIRECTION :

Nous demandons que l'ensemble des documents affichés dans les panneaux de la Direction soit transmis à l'ensemble des organisations syndicales ?

Rép. Direction : « Non car nous n'avons pas d'obligation. »

SITE CE FPT :

Nous demandons de retirer sur le site du CE FPT les informations concernant les prestations qui sont versées par la Direction. (Exemples : Bourses d'études, allocations vacances enfants). Nous demandons que ces prestations soient traitées et gérées par la Direction.

Rép. Direction : « On considère que ce sont des prestations sociales qui doivent être gérées par le Comité d'Etablissement par contre c'est la Direction qui finance ces prestations. »

Rép. CE : « Si la Direction souhaite gérer ces prestations, nous n'y voyons aucun inconvénient cela nous fera moins de travail. »

PRESTATIONS CE :

Prime colonie vacances :

Nous avons constaté que la prime colonie vacances représentait pour l'année 2000 un montant de 213 €. Actuellement, celle-ci est de 183 € **(Soit -30 Euros en 14 ans)**

Par conséquent, nous demandons de réajuster cette prime à 272 € correspondant aux pourcentages entre les années 2001 à 2014.

Prime naissance :

Nous avons constaté que la prime naissance représentait pour l'année 2000 un montant de 198,18 €. Actuellement, celle-ci est de 199 € **(Soit + 0.82 centimes d'Euros en 14 ans)**

Par conséquent, nous demandons de réajuster cette prime à hauteur de 253 € correspondant aux pourcentages entre les années 2001 à 2014.

Prime allocation rentrée scolaire :

Nous avons constaté que la prime allocation scolaire représentait pour l'année 2000 un montant de 79,27 € (Collège) et 213.42 € (Apprentis, secondaires). Actuellement, celles-ci sont respectivement de 91 € et de 240 € **(Soit + 11.73 Euros et 26,58 Euros en 14 ans)**

Par conséquent, nous demandons de réajuster l'allocation rentrée scolaire à 101 € (Collège) et à 272 € (Apprentis, secondaires) correspondant aux pourcentages entre les années 2001 à 2014.

Rép. CE : « Nous allons vérifier l'ensemble de vos remarques et demandes. »

Lors de la réunion du comité d'Etablissement, de ce jour, le syndicat CGT a remis au Sni leur tract du mois de novembre 2000 qui atteste nos chiffres (Voir ci-dessous).

BILAN DES ACTIVITES DU
COMITE D'ETABLISSEMENT IVECO

* * * * *

DEPENSES

I - OEUVRES SOCIALES :

3.750.000 fr.

A - ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE : 750.000 fr.

Le Comité d'Etablissement attribue une allocation rentrée scolaire de :

1

- ~~1250 fr.~~ **1400 fr.** pour tous les étudiants de secondaires et supérieurs,
- ~~1250 fr.~~ **1400 fr.** pour les apprentis de 16 à 18 ans,
- ~~455 fr.~~ **520 fr.** pour les élèves du collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

1 dictionnaire est offert lors de l'entrée en 6^{ème}.

*Revalorisation 99-2000 : 12 % pour secondaires, supérieures et apprentissage
14,3 % pour collège*

Cette allocation est attribuée chaque année sur présentation d'un certificat de scolarité ou contrat d'apprentissage (automatique pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Pour les élèves du collège et apprentis, l'allocation est versée sur la fiche de paie d'octobre, et sur celle de novembre pour ceux en études supérieures.

E - PRIMES COLONIES VACANCES : 120.000 fr.

Une prime vacances est attribuée aux enfants qui participent à une colonie, camp, classe de neige ou de mer, échange scolaire, stage culturel ou sportif.

Durée du séjour : minimum de 5 jours

Montant de la prime : ~~80%~~ **90 % de la somme** restant à charge avec un maximum de 1000 fr. **1400 fr.**, sur présentation d'un justificatif de présence et de paiement.

Versement en Mai - Septembre et Décembre sur compte bancaire.

Revalorisation 99-2000 : 40 %

F - PRIME NAISSANCE : 70.000 fr.

~~1000 fr.~~ **1300 fr. par enfant**, sur présentation du bulletin de naissance. Cette somme est versée sur le salaire.

Revalorisation 99-2000 : 30 %